

La concurrence sous la cloche à fromage ?

Cette semaine, le Conseil national a malheureusement accepté une initiative parlementaire qui exclut toutes les denrées alimentaires du principe du Cassis de Dijon. Cette initiative a des visées protectionnistes – mal dissimulées sous le nom de « stratégie qualité ». La décision du National est le signe d'un repli croissant, plus large que ce cas précis. Elle reflète une volonté de préserver le statu quo et rend difficile toute adaptation, alors même que nous évoluons dans un contexte dynamique. Cela vaut aussi pour d'autres initiatives annoncées. Au lieu d'avoir confiance en la force de la concurrence et en un développement naturel, on cherche à se rassurer par le cloisonnement du marché. Pendant ce temps, les Suisses achètent les mêmes denrées alimentaires de l'autre côté de la frontière sans subir de dommages.

L'ouverture et le principe du Cassis de Dijon sont une opportunité. En incitant les acteurs à se profiler, on instaure une concurrence axée sur des produits de niche ayant de bonnes chances d'exportation. Les produits bio et les produits régionaux sont en plein boom. Cela renforce la concurrence et les consommateurs ont un choix plus vaste. Il est vrai que l'effet positif du principe du Cassis de Dijon n'a pas produit tous ses effets jusqu'ici en raison de la gestion conservatrice et bureaucratique des autorisations. C'est là qu'il faut agir. Exclure toutes les denrées alimentaires sous prétexte que l'effet est modeste et la qualité menacée va dans la mauvaise direction. Les partisans d'une économie suisse forte doivent s'opposer à ce que la concurrence soit mise sous une cloche à fromage sous laquelle elle étouffera.